



CANADA

**C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é**

n° 17

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 12 FÉVRIER 1973

DÉCLARATION FAITE À HELSINKI  
LE 8 FÉVRIER 1973 PAR  
M. E. A. CÔTÉ, REPRÉSENTANT  
DU CANADA AUX ENTRETIENS  
MULTILATÉRAUX PRÉLIMINAIRES  
POUR LA PRÉPARATION DE  
L'ÉVENTUELLE CONFÉRENCE  
POUR LA SÉCURITÉ ET LA  
COOPÉRATION EN EUROPE

---

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CONSULTER SUR PLACE

Monsieur le Président,

Tout en notant avec satisfaction que nous semblons d'accord pour que la Conférence sur la Coopération et la Sécurité en Europe discute des questions de contacts humains, de la culture et de l'information sous une rubrique séparée de celle des questions économiques, il faut aussi prendre note des divergences d'opinion au sujet de la rubrique sur les contacts entre les hommes.

En partie, certaines divergences d'opinion apparaissent suivant que l'on veuille donner ou non une plus grande ampleur aux rapports entre les hommes des différents pays. Certaines déclarations semblent mettre surtout l'accent sur les contacts à ne pas encourager et sur les restrictions à imposer. Je me rends parfaitement compte que les lois des hommes et la volonté de l'état souverain doivent être respectées par les ressortissants et les visiteurs d'un pays. C'est pourquoi je soutiens qu'il faut trouver de nouveaux moyens, acceptables à tous, pour augmenter les contacts entre les hommes de différents pays et pour leur permettre d'échanger plus librement des idées et de l'information.

D'autre part, certains ambassadeurs ont mis l'accent sur le rôle primordial de l'état et des institutions étatiques dans les relations entre les hommes de divers pays et dans les relations culturelles internationales. Si l'on veut être réaliste (comme l'a si bien souligné l'Ambassadeur de la Suède dans sa déclaration liminaire); il ne faudrait pas s'attendre à ce que la conférence examine ces problèmes dans une seule optique.

À ce sujet, je dois me déclarer d'accord avec le point de vue exprimé par l'Ambassadeur d'Italie le 7 février sur les droits de l'homme et le rôle central de l'homme dans la société. Ce disant, je rappelle qu'il existe au moins deux concepts de la société humaine. Il nous faudrait donc chercher, au cours de nos consultations, à formuler le libellé d'un ordre du jour de telle façon que les états participants puissent se mettre d'accord lors de la conférence sur certaines mesures générales et pratiques qui permettront à l'homme -- individuellement et collectivement -- de jouir le plus pleinement possible de sa liberté de pensée, de mouvement et d'action dans ses relations avec les autres hommes de la terre.

Nous nous devons aussi de souligner (comme l'a fait le 7 février l'Ambassadeur de Suisse) les aspects humanitaires proposés sous la troisième rubrique de l'ordre du jour. D'après le Canada la réunification des familles est un sujet de la plus haute importance. Nous songeons tout particulièrement aux grands bouleversements européens qui ont accompagné et suivi les deux grandes guerres, bouleversements qui ont brisé tant de liens familiaux, surtout en Europe, mais dont nous avons ressenti les conséquences même en terre d'Amérique. Il nous semble tout indiqué d'apporter à ces problèmes d'ordre général une solution représentant la volonté commune.

Pour toutes ces raisons (et comme je l'ai souligné dans ma déclaration du 16 janvier) la troisième rubrique proposée pour l'ordre du jour est une rubrique sur laquelle le Canada mise énormément et à laquelle nous tenons beaucoup. Il faudra y mettre le temps nécessaire mais nous devons commencer tout de suite à améliorer graduellement une situation qui nous semble sérieuse.

Durant les quelques semaines à venir, je souhaite ardemment que nous réfléchissions tous à cette question. Nous sommes d'avis (et c'est pourquoi nous nous sommes associés si étroitement à cette proposition) que la proposition danoise a été formulée compte tenu des points de vues fort bien connus depuis

CONFIDENTIAL - NOT TO BE RELEASED

longtemps et que nous avons entendu de part et d'autre durant ces consultations. Nous croyons que la proposition de M. l'Ambassadeur Mellbin du Danemark évite de suggérer des moyens incompatibles avec quelque philosophie que ce soit. Cette proposition répète -- à combien de reprises? -- qu'il faudrait trouver des solutions "d'un commun accord" et "mutuellement agréées". Il ne peut être question d'imposer une obligation contre le gré d'un état. A notre avis, rien dans les propositions danoises n'empêcherait les états participants, dans le plein exercice de leur volonté souveraine, d'améliorer le sort de tant d'hommes, de femmes et d'enfants en Europe.

Le document proposé par le Danemark offre donc de bons gages de succès à cet aspect de la conférence. Nous devons y consacrer ici une part de nos efforts. Nous entrevoyons dans ce domaine de bonnes chances de succès vers une plus grande détente en Europe. A notre avis, en permettant aux hommes de tous les pays de se voir librement et face à face, en facilitant le plein épanouissement des liens familiaux et amicaux, nous augmenterons la détente en Europe ainsi que les chances de la sécurité collective. Au contraire, croyons-nous tout ce qui tend à séparer les hommes les rend soupçonneux, renfrognés et hargneux et favorise ainsi le sentiment d'insécurité que nous avons connu et que nous cherchons à éliminer.